



## DEMANDE D'EXPLICATION

Ce jeudi 04 juillet, une extraction médicale est prévue **pour un détenu « escorte 3 renforcée + force de l'ordre » comme indiqué sur Genesis !!!**

Suite au drame que le personnel de surveillance a malheureusement connu le 14 mai dernier et aux journées de mobilisation qui avaient suivi, un relevé de conclusion a vu le jour pour être finalisé dans un protocole d'accord signé entre GDS et OS.

Le SPS tient à confirmer au Directeur du CP de SEYSSES que les informations et consignes clairement listées dans ce texte et ce courrier ne sont pas "obsolètes", comme il s'entête à le prétendre. Bien au contraire, elles datent d'à peine 15 jours...

### **Extrait Courrier du DAP à destination des Directeurs Interrégionaux du 24 juin 2024**

3/ Dans l'attente de la conclusion des travaux relatifs à la refonte des niveaux des escortes, à leur composition et à leur renforcement, vous veillerez, comme indiqué par message du 18 juin 2024 :

- à maintenir la consigne transitoire du 29 mars 2023 permettant de mettre en place, pour les seules extractions médicales, des équipages « panachés » regroupant a minima deux personnels de surveillance armés et un ou plusieurs autres non armés ;
- à appliquer la doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaire du 4 octobre 2019, s'agissant notamment des missions non sensibles des escortes de niveau 1 – lesquelles continueront d'être effectuées par deux agents – **et des escortes de niveau 3 « renforcées » : les concernant, vous continuerez de solliciter systématiquement un prêt de main-forte des forces de police ou de gendarmerie nationales pour les missions programmées, et, en cas de refus, des ERIS, étant rappelé qu'en cas d'impossibilité d'engager ces dernières la mission ne peut être réalisée et doit être reprogrammée.**

**Monsieur le Directeur, vous avez décidé de maintenir cette sortie Escorte 3 renforcée, coûte que coûte, malgré l'absence des forces de l'ordre et de l'impossibilité de la DI à fournir un équipage ERIS.**

**Pire, il a fallu d'après négociations pour que vous déniez octroyer un quatrième agent à l'ELSP pour cette mission alors que cette dernière réclamait à minima cinq agents !!!**

Cette mission aurait dû être purement et simplement annulée puis, reportée comme le SPS vous l'a pourtant réclamé à plusieurs reprises en vous rappelant les textes et consignes. Ce douloureux 14 mai 2024 n'a semble-t-il pas servi de leçon à certains !

**Le SPS et les agents que vous avez mis en danger vous demandent de vous expliquer sur les faits suivants :**

**Pour quel motif, et de manière délibérée, avez-vous désobéi aux consignes du DAP listées dans son courrier du 24 juin 2024 à destination des directeurs interrégionaux et de fait, aux chefs d'établissements ?**

**LE Syndicat 100% Surveillants !** Le 05/07/2024 le bureau local du SPS